



**PLUS RAPIDE  
PLUS HUMAINE  
PLUS FERME**

## **PROTOCOLE BOUDDHISME - PLAN EXTÉRIEUR**

### **PROTOCOLE CONCLU ENTRE :**

**L'Union bouddhique belge, représentée par le président C. Luyckx,**

**ET**

**L'État belge, représenté par le ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, dont le cabinet est établi à 1000 Bruxelles, Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 65.**

### **I. Mesures communes**

#### **1. Champ d'application**

Le 14 avril 2021, le Comité de concertation a décidé qu'un plan plein air entrera en vigueur à partir du 8 mai 2021, pour autant que la situation épidémiologique le permette et en fonction de la pression sur les hôpitaux et de l'avancement de la campagne de vaccination (7 personnes de 65 ans et plus sur 10 doivent avoir été vaccinées), plan qui autoriserait notamment la pratique du bouddhisme à l'extérieur, moyennant le respect des règles de distanciation et l'obligation de port du masque.

Ce plan extérieur vise à fixer les conditions et les modalités à cet égard pour le bouddhisme.

Ce plan extérieur s'applique à l'exercice individuel / collectif du bouddhisme pour autant qu'ils soient organisés à l'extérieur, en plein air.

En cas d'adoption par le Comité de concertation d'autres mesures que celles prévues dans le présent protocole, les décisions prises par le Comité de concertation s'appliquent intégralement.



**PLUS RAPIDE  
PLUS HUMAINE  
PLUS FERME**

## 2. Où ?

La pratique du bouddhisme est uniquement possible sur des parcelles privées en plein air, qui ne jouxtent pas la voie publique (p. ex. cour intérieure, jardin intérieur ou parking privé en plein air, cour de récréation d'école, terrain de mouvement de jeunesse ou jardin d'un presbytère...).

## 3. Qui ?

- Maximum X<sup>1</sup> personnes, excepté le conseiller bouddhique) et les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis.
- Les chants font partie intégrante de tout service (du bouddhisme). Les membres de la chorale ou les chantres doivent chanter en portant un masque couvrant la bouche et le nez et en respectant la distance d'1,5 mètre entre eux OU, s'ils ne portent pas de masque couvrant la bouche et le nez, en respectant la distance de 3 mètres entre eux. Une distance d'au moins 5 mètres doit séparer la chorale/le(s) chanteur(s) de l'assistance\*. Les distances précitées peuvent être remplacées par l'utilisation d'une paroi en plexiglas d'au moins 1,8m de hauteur.
- Les autres personnes présentes continuent également de porter leur masque couvrant la bouche et le nez durant les chants.
- Un autel ou un ambon est autorisé, à une distance d'au moins 5 mètres de l'assistance.
- Les personnes faisant partie d'un groupe à risque sont invitées à rester chez elles.
- Les personnes présentant des symptômes d'une infection au COVID-19 (toux, fièvre, fatigue, difficultés respiratoires, perte de l'odorat ou du goût...) et leur famille ne sont pas autorisées à participer.
- Les personnes malades et leur famille ne sont pas autorisées à participer.
- La pratique du bouddhisme peut être organisée en plusieurs sessions pour permettre à plusieurs groupes de X personnes maximum d'y participer.
- Éventuelle inscription/réservation à l'avance.

## 4. Ordre et sécurité

- Un responsable corona est désigné. Celui-ci veille à ce que les activités se déroulent conformément aux mesures de prévention contre le coronavirus.
- Toutes les personnes présentes sont informées en temps utile et de manière claire sur les mesures (de sécurité) en vigueur ; les membres du personnel et les stewards reçoivent une formation appropriée à ce sujet.
- Si le responsable corona, le conseiller bouddhique ou le steward constate que certains éléments sont contraires aux dispositions en vigueur, il doit exiger qu'il y soit remédié dans les plus brefs délais. Si la personne concernée refuse d'y donner suite, il lui sera demandé de quitter l'activité. En cas de refus, il est indiqué de faire appel à la police.

---

<sup>1</sup> Ce chiffre est fixé par le Comité de concertation. À la date d'entrée en vigueur des modifications de ce protocole, soit le 9 juin 2021, ce chiffre était de 200 maximum, mais il pourrait encore changer.



**PLUS RAPIDE  
PLUS HUMAINE  
PLUS FERME**

- Il est recommandé de recourir à des stewards. Ceux-ci surveillent notamment le nombre maximal de personnes présentes et veillent au respect de toutes les règles. Ils donnent également les indications nécessaires. Ils doivent être clairement identifiables et sont dirigés par le responsable corona.
- Le couvre-feu / l'interdiction de rassemblement nocturne doivent toujours être respectés.
- Les réceptions avant ou après la cérémonie sont autorisées sur la base des décisions du comité de concertation<sup>2</sup>.
- Les activités sont organisées de sorte à éviter tout rassemblement. Une attention toute particulière sera ainsi accordée aux personnes en attente (p. ex. lorsque le nombre maximal de personnes présentes est atteint) ; celles-ci sont renvoyées sur-le-champ.
- Au terme du service (du bouddhisme) ou de la cérémonie, les lieux sont quittés le plus rapidement possible.  
Les rassemblements ne sont pas autorisés.
- La collecte de dons est organisée sans passer de bol ni de corbeille. À la place, on conviendra d'un ou de deux points de collecte, qui seront indiqués et surveillés. Le conseiller bouddhique encourage les donations en ligne dans ses communications et durant la cérémonie.
- Il est interdit de manger\* durant une session. Boire est autorisé, à condition d'apporter sa propre boisson\*.
- Il est possible d'installer un auvent / une tente sans fermeture latérale tant pour le public que pour le conseiller bouddhique\*.
- L'installation et l'utilisation de l'application 'corona alert' sont fortement recommandées aux personnes présentes.

## 5. Distanciation sociale

- La distanciation sociale doit être en tout temps respectée : une distance d'1,5 mètre entre chaque groupe de quatre personnes maximum (ou plus s'il s'agit de personnes vivant sous le même toit) est garantie.
- Pour aider les personnes présentes à garder cette distance, les places sont indiquées avec du ruban adhésif, des tabourets, etc.
- Les pratiquants restent assis / debout autant que possible au même endroit. Les déplacements sont limités au strict nécessaire.

## 6. Règles d'hygiène

- Masque couvrant la bouche et le nez : toujours obligatoire pour tous les pratiquants dès l'âge de 12 ans, que l'on soit au repos assis / debout ou en mouvement.

---

<sup>2</sup> À la date de la signature du présent protocole, cela est (uniquement) possible à l'extérieur, avec un maximum de 50 personnes.



**PLUS RAPIDE  
PLUS HUMAINE  
PLUS FERME**

- Le conseiller bouddhique décide lui-même de porter ou non un masque couvrant la bouche et le nez lorsqu'il célèbre la cérémonie.
- Des moyens suffisants pour l'hygiène obligatoire des mains sont mis à disposition à l'entrée ainsi qu'à différents endroits.
- Les rituels ou actes symboliques par lesquels des objets sont transmis ou sont touchés par plusieurs personnes ne sont pas autorisés.
  - Il est prévu un micro individuel, une tribune et un siège (lavables), qui ne peuvent être utilisés que par le conseiller bouddhique pendant toute la cérémonie. Ce matériel est désinfecté avant et après utilisation.
  - Tous les intervenants apportent leurs propres textes. Si un micro, une tribune et/ou un siège sont utilisés ici aussi, ils sont prévus en plus. Les pratiquants qui sont invités à prendre la parole ne touchent pas le pupitre, à moins que celui-ci n'ait été désinfecté entre-temps.
  - Mariage : les anneaux sont préparés à l'avance et pris uniquement par les nouveaux mariés.
  - Les mesures d'hygiène adaptées sont prises pour désinfecter régulièrement le matériel utilisé.
  - Il n'est pas fait usage de livres, ni de tout autre objet pouvant être touché par les personnes présentes. Les rituels ou actes symboliques par lesquels des objets sont transmis ou doivent être touchés par plusieurs personnes ne sont pas autorisés.
  - Le matériel nécessaire pour la cérémonie ou la pratique peut être projeté sur un écran ou imprimé sur papier pour un usage unique. Livrets et recueils de chants peuvent être utilisés, à condition d'être « placés en quarantaine » après chaque utilisation au moins 48 heures.
- Les contacts physiques entre les personnes sont interdits, sauf entre les membres d'un même ménage. Il est interdit de se saluer par une poignée de main ou la bise.

## 7. Communication

- Un responsable corona chargé de veiller à la mise en œuvre des mesures de lutte contre le coronavirus déterminées dans ce plan extérieur est désigné.
- Toutes les mesures sont annoncées par le plus grand nombre possible de canaux : site internet, liste de diffusion, médias sociaux, etc.
- L'installation et l'utilisation de l'application 'Coronalert' sont fortement recommandées.
- Toutes les personnes présentes sont informées en temps utile et de manière claire sur les mesures (de sécurité) en vigueur.
- Les membres du personnel et les stewards reçoivent une formation appropriée à ce sujet.
- Les stewards donnent les indications nécessaires. Ils doivent être clairement identifiables.



**PLUS RAPIDE  
PLUS HUMAINE  
PLUS FERME**

- Le conseiller bouddhique et les stewards veillent à ce que les personnes présentes suivent les règles.
- Le conseiller bouddhique rappelle qu'un mélange de générations comporte certains risques.

## II. Mesures spécifiques supplémentaires

- Outre la pratique quotidienne, seules les cérémonies de Dana (dons), de mariage et d'enterrement sont organisées. Les rituels de la tradition spécifique sont adaptés lorsque c'est nécessaire pour garantir la sécurité. Lors des cérémonies de Dana, les dons sont plus particulièrement remis sans contact physique.
- La circumambulation méditative autour du stupa se déroule dans le respect des règles de distanciation.

Le présent protocole a été établi à Bruxelles le 7 mai 2021 et modifié le 7 juin 2021. Il entre en vigueur le 8 mai 2021 ; les modifications entrent en vigueur le 9 juin 2021.

Le Ministre de la Justice

Vincent Van Quickenborne

Pour l'Union bouddhique belge

C. Luyckx